13me Année. Lundi 23 et Mardi 24 Mai 1842.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 23 mai.

Le *Courrier hollandais* du 20 de ce mois apporte les nouvelles suivantes sur le séjour de S. M. le roi à Zwolle, écrites à la date du 19.

»Ce matin, après l'audience qui a été très-nombreuse et pendant laquelle S. M. s'adressa de la manière la plus affable à un grand nombre de personnes, le roi a visité les monumens et les principaux établissemens de la ville, tels que la grand'église réformée, le palais de justice, les hospices municipaux, la maison des bains, les maisons civile et militaire, etc.

»M. a aussi honoré d'une visite l'atelier de l'ébéniste [illegible] où elle a acheté un superbe meuble confectionné dans toutes ses parties par cet habile industriel.

»Ce soir, il y aura illumination générale. Partout règnent l'animation et l'enthousiasme et toute la population s'empresse de rendre le séjour de notre ville aussi agréable que possible au roi [illegible].«

Nous lisons, d'un autre côté, dans le *Handelsblad* que, le 20, à 8 heures du matin, S. M. a quitté Zwolle pour visiter Hasselt, Hasselterlouis, Vollenhoven, Genemuiden et Grathorst. S. M. est revenue vers six heures du soir et a daigné accepter le dîner qui lui fut offert par M. le gouverneur; ensuite elle a honoré de sa présence un bal donné par la ville. Le 21, à 7 heures du matin, elle s'est rendue à Meppel.

Dans la matinée du 19 de ce mois, le pyroscaphe anglais *Soho*, capitaine Withecombe, allant de Londres à Anvers, a échoué sur le banc dit *Kalcot*, par une brume épaisse. Les passagers ont été transbordés à Flessingue et l'on espérait renflouer le bâtiment [illegible].

Nous voyons dans le *Dagblad van 's Gravenhage* que S. M. le roi des Français vient de décorer de la croix de chevalier de la Légion d'honneur M. le major du génie Merkes, adjudant de S. M. le roi. Cette flatteuse distinction est une récompense que M. Merkes pour ses ouvrages scientifiques qui sont aussi connus et appréciés en France.

On apprend que le gouvernement présentera, sous peu, à la Chambre des Etats Généraux, un projet de loi, considérablement modifié, sur le notariat. Aujourd'hui, la section centrale s'est réunie en conférence avec leurs excellences les ministres des finances et de la justice pour l'examen ultérieur du projet de loi concernant les inscriptions hypothécaires. Demain, à 11 heures, aura lieu, publiquement, séance publique de la Chambre. La plupart des projets de cette session sont déjà examinés par les sections. On espère que l'assemblée ne tardera pas à discuter plusieurs de ces projets et qu'elle commencera par le règlement d'ordre de la Chambre.

Notre Théâtre-National, voulant contribuer au soulagement de la grande infortune qui a frappé Hambourg, donnera, mercredi prochain, une représentation extraordinaire au bénéfice des victimes de ce mémorable et terrible incendie. Cet appel à la bienfaisance de nos concitoyens ne saurait manquer de trouver un plus large écho dans notre résidence. Cette représentation se composera de: *Marie, reine de Suède* et *Cathérine duchesse de Finlande*, pièce à grand spectacle, traduite de l'Allemand par Apohol.

On écrit de Rotterdam sous la date du 19 de ce mois au *Nieuwe Rotterdamsche Courant*:

»La fabrique de Fyenoord près de Rotterdam a offert, aujourd'hui, un grand sujet de satisfaction aux amis du progrès de l'industrie nationale.

»Il y a coulé en présence de LL. EExc. les envoyés de France et de Sardaigne ainsi que de plusieurs autres personnes de distinction, le plus grand cylindre qui ait été fondu jusqu'à présent chez nous et même dans toute l'Europe, l'Angleterre comprise. Cette opération a été couronnée du plus beau succès.

»La fonte s'est composée de 18,600 livres des Pays-Bas de fer et, comme il est nécessaire dans l'intérêt de la solidité et de la qualité, elle a eu lieu en partie dans ce qu'on nomme des fours à reverbères, à l'instar de ce qui se pratique pour les pièces d'artillerie. Ce cylindre est destiné pour les deux machines, de la force de 540 chevaux, du pyroscaphe français le *Vauban*.

»On confectionne en ce moment dans cette fabrique, plusieurs grandes machines à vapeur à savoir:

2 pour la marine française, chacune de la force de 540 chevaux et ensemble de	1080	»
1 pour un pyroscaphe maritime, actuellement sur chantier à Fyenoord, de	280	»
3 pour la marine des Pays-Bas chacune de la force de 220 chevaux, donc ensemble de	660	»
Sous peu, on commencera la construction de deux machines pour la marine russe, de	300	»
Enfin, on vient d'achever les machines pour un pyroscaphe de Venloo, de	80	»
Et pour un bateau à vapeur de Manheim de	120	»

Ainsi on aura confectionné simultanément dans cette fabrique des machines à vapeur pour pyroscaphes, d'une force totale de 2520 chevaux.

Le même jour, on a lancé les deux pyroscaphes mentionnés ci-dessus. Le premier, destiné pour le service de Venloo, se distingue par sa légèreté et sera tout-à-fait achevé dans quelques semaines. Le second, pour le service de Manheim, est le plus long pyroscaphe en fer qui ait encore été bâti en Europe; il pourra facilement charger 60 lasts.

LL. EExc. les envoyés de France et de Sardaigne ont visité ensuite le nouveau chantier pour le radoub instantanée des navires de mer et le beau bâtiment de commerce le *Sarah Lydia* de MM. A. van Hobeken et fils.

SITUATION DE L'ANGLETERRE.

On lit l'article suivant dans le *National*:

Plusieurs journaux français ont répété, en les abrégeant toutefois, quelques-uns des immenses détails que les feuilles de Londres ont publiés sur le bal paré et costumé de la reine Victoire. La duchesse de Sutherland était étincelante de pierreries, la reine portait des diamans d'un prix inestimable, le duc de Beaufort avait la queue du paon sur ses habits, et le comte de Cardigan ressemblait à une boutique de lapidaire. Aussi, l'enthousiasme de la presse de Londres est-il tel, que même notre ami le *Sun*, qui a des velléités radicales, s'écrie: «*La profusion des diamans a été si grande, que nous défions tout autre pays d'en produire de comparable!*»

Noble défi des races bien conservées! dignité du Saxon vaincu qui s'ébahit à la vue des richesses du vainqueur! Mais le Saxon, où est-il? Pendant que les barons normands jouent à la mascarade, que devient le Saxon? Si vous voulez le savoir, lisez les mêmes feuilles qui défient le monde entier, à propos de diamans: «La détresse des populations manufacturières semble »augmenter chaque jour. Le nombre des ouvriers réduits à la »plus horrible misère, sans pain, sans asile et sans travail, dépasse vingt-cinq mille dans la seule corporation des tisserands.» (*Globe*)

«Ce n'est pas seulement à Spitalfields, mais à Manchester, dans le Yorkshire, et en fait dans tout le nord de l'Ecosse et de l'Angleterre, que la misère sévit aujourd'hui avec une rage effrayante. Nos oppresseurs comprendront-ils qu'il faudra tôt ou tard abolir ce détestable impôt qui double pour le peuple le prix du pain?» (*Sun.*)

«Oui, je dois le déclarer, la patience avec laquelle le peuple a souffert la misère dont il est victime, est d'une magnanimité touchante, et j'ai cru devoir proposer à la reine d'écrire une lettre pour solliciter la charité publique et faire une quête universelle pour soulager de si grands malheurs.» (Sir Robert Peel à la Chambre des Communes.)

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer tout ce que nous avons lu dans les journaux anglais sur l'horrible misère dont la population est accablée: les souffrances sont si vives, les douleurs si poignantes, les désespoirs si nombreux, que *nous défions tout autre pays de rien produire de comparable.* Que les peuples donc apprennent ce que contient les aristocraties! Voulez-vous un exemple de ce qu'elles valent?

Ecoutez encore ce qui se passe aux communes. M. Roebuck demande qu'une commission soit instituée pour vérifier les cas de corruption qui ont eu lieu dans les dernières élections. Le [illegible] propose, avant M. Duncombe, de faire de siéger chaque membre de cette commission serait tenu de déclarer par serment qu'il ne s'est lui-même jamais rendu coupable d'aucune corruption électorale.

Et, savez-vous pourquoi l'on rejette la motion? Un des orateurs va nous le dire: «*M. Ward.* Je ne puis voter pour la proposition de mon ami M. Duncombe sans infirmer en même temps celle de M. Roebuck. Sur 658 membres de la Chambre, il y en a bien au moins 600 qui ne pourront prêter le serment qu'il exige sans se parjurer.

M. Duncombe: Je dois à la vérité de déclarer moi-même que je ne pourrais siéger dans le comité et faire la déclaration proposée par moi. Je n'entends pas parler du collége de Finsbury que je représente maintenant, et dans lequel, Dieu merci! le nombre des électeurs s'oppose à tout marché électoral. Mais j'ai eu le malheur de me présenter autre part, et j'ai dépensé 100,000 fr. pour être vaincu. Le noble lord Collington, mon adversaire, sait aussi ce que lui a coûté la victoire. (Rires prolongés.) Une autre fois, dans le bourg d'Hertford, j'ai encore dépensé *sept cent cinquante mille francs* (30,000 liv. st.) et encore pour une défaite, mais l'aristocratie contre laquelle je luttais a dû au moins dépenser le double. Vous voyez donc qu'avec de pareils précédens je ne puis pas songer à faire partie du comité. (Nouvelle hilarité.)

Aucun de ces faits n'a été contesté. La motion a été repoussée par l'excellente raison qu'a donnée M. Ward, et lord John Russell a insisté pour que toute la chambre ne fût pas mise en état de suspicion. Seulement, le noble lord, qui avait vaincu M. Duncombe, lui a reproché d'avoir très-maladroitement dépensé son argent.

Nous avons cru devoir relever ces deux faits politiques et sociaux pour les mettre à côté de la profusion des diamans. Il n'y a pas, en effet, de pays en Europe qui renferme d'aussi grandes richesses que l'Angleterre; il n'y en a pas non plus qui offre l'exemple d'une si odieuse misère et d'une corruption aussi éhontée!

Secours aux incendiés de Hambourg.

S. A. R. le grand-duc de Bade a envoyé à M. Nebenius, président du comité de secours, une somme de 8,000 fl. prise sur sa cassette particulière. Cet envoi était accompagné d'une lettre conçue en termes extrêmement flatteurs.

On assure que S. M. le roi de Prusse a offert à la ville de Hambourg, de lui prêter sans intérêt pendant trois années, un million de thalers. Le comité de secours formé à Berlin, a déjà fait parvenir aux magistrats de Hambourg, une somme de 50,000 marcs banco. LL. AA. RR. le prince et la princesse de Prusse ont daigné souscrire pour 1,000 rixth. Le 20 mai, il avait été reçu au bureau de la *Gazette de Cologne*, la somme de 5,076 th. A Breslau, il avait déjà été réuni, le 13 mai, la somme de 6,500 th. A la même date, on avait souscrit à Dantsig, pour la somme de 10,500 th. Les autorités urbaines d'Aix-la-Chapelle ont voté un don de 2,500 rixth., au profit de Hambourg. Le 16 mai, le comité de secours à Darmstadt, avait déjà reçu 11,407 fl. (cette somme se trouve mentionnée dans notre précédent compte-rendu, mais par une erreur typographique, la source d'où elle vient n'est pas indiquée). A Mayence, il a été expédié le 18

FEUILLETON.

HENRI MONDEUX.

Mercredi soir, il y avait à Bruxelles une réunion assez nombreuse dans une grande salle de la Société Philharmonique; pourtant ce n'était pas ce qu'on peut appeler un public, vu qu'à peine 250 personnes étaient présentes dans cette vaste salle, cela ressemblait plutôt à un jury d'examen, et à voir certaines figures de savans rayonnantes de l'espoir de mettre leur [illegible] en défaut, on était bien tenté de plaindre le pauvre candidat....

Ce candidat était un gros garçon en blouse bleue qui remuait les lèvres en regardant dans l'espace, se tordait les doigts, levait un pied, puis se l'imprimait à tout son corps un mouvement de va et vient d'un battant de cloche en branle. C'était évidemment un écolier dans l'embarras.

Attendez donc, voici que les lèvres, les doigts et le pied s'arrêtent. Voici qu'un regard calme et penseur descend sur l'assemblée, voici [illegible] bouche souriante laisse tomber un nombre dans toutes ces oreilles [illegible] et tout aussitôt un cri d'étonnement part des quatre coins de la salle. C'est bien cela! — C'est admirable, s'écrie un savant; — C'est merveilleux, ajoutent ses voisins; — C'est miraculeux, disent les dames, et les applaudissemens et les bravos de commencer.

On s'aperçoit du vaste et noble front d'homme que cet enfant a [illegible]; on reconnaît que Dieu a opéré un prodige d'intelligence, on se fait deviner à un pauvre petit pâtre ce que les hommes d'élite [illegible] leur vie à apprendre; on découvre enfin que Henri Mondeux [illegible] intéressant des prodiges! Que vous dirai-je? mercredi soir, on en vint à ce point que des professeurs de mathématiques [illegible]. Ainsi jugez!

Aussi il est stupéfiant de voir arriver là des hommes d'un savoir incontestable, qui ont passé des heures entières à combiner sur le papier des problèmes d'une solution presqu'impossible, poser ces problèmes à un enfant debout devant eux, et, après un court instant de silence, recevoir une réponse qui les confond.

Tenez, jugez-en par vous-même. Voici la première vague des questions posées dans cette séance:

Suivant les physiciens, l'action de la lumière est en raison directe de son intensité et en raison inverse du carré de la distance de l'objet éclairé au corps lumineux. D'après ce principe, trouver sur la droite qui joint deux corps lumineux, le point qui en est également éclairé en supposant leur distance de 125 centimètres et les intensités de leur lumière proportionnelles aux nombres 16 et 25.

Réponse, après 2 minutes: A 0,69 et 4/9 de lumière dont l'intensité est 16, à 0,55 c. 5/9 de l'autre.

A quelle date correspond le 672,563me jour de l'ère chrétienne?

Réponse, en une minute et demie environ: Au 18 mai 1842.

Quel est le nombre qui, ajouté 81 fois à sa 3e puissance donne une somme égale à 82 fois sa cinquième puissance?

Réponse, 3, 1 et moins 3.

Un cylindre peut contenir 1,200 litres; depuis sa base jusqu'à l'orifice d'un premier robinet il y a 400 litres. Un deuxième robinet qui introduit l'eau dans ce vase produit par minute 5l,01, tandis que dans le même-temps le premier robinet verse hors du cylindre 2l,25. On ouvre les deux robinets en même-temps. On demande en combien de temps le cylindre sera rempli?

Réponse: En 4 heures 40 minutes et 40/57 de minute.

Un nombre élevé à sa 4e puissance, moins 2 fois ce nombre élevé à la 3e, moins 12 fois son carré, plus 14 fois ce nombre, plus 24 égale 0. Quel est ce nombre?

Après quelques minutes de réflexion, le jeune pâtre répondit que cette équation était insoluble. L'interrogateur soutint qu'elle était soluble et donna pour l'une des racines 2. Mondeux prouva immédiatement que ce nombre ne pouvait satisfaire.

Eh bien! quien dites-vous? ce fut l'affaire d'un instant, le temps de regarder au plafond, de changer de pied, de se balancer trois ou quatre fois, et la réponse tombait nette et précise. Encore les problèmes que nous donnons ne sont-ils pas les plus difficiles.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce qui distingue surtout Henri Mondeux de Vito Mangiamile, cet enfant prodige de la Sicile, c'est qu'une fois la solution d'un problème donné, le jeune Mondeux se met à vous expliquer à haute voix tout le mécanisme de ses opérations, entassant calcul sur calcul, nombres sur nombres, faisant tournoyer devant vous des myriades de chiffres avec cette rapidité qui donne le vertige.... Enfin, trouvez-moi quelque chose de plus prodigieux qu'un prodige qui s'explique lui-même!

Il est vrai qu'il y a là près de Henri Mondeux, un jeune et modeste professeur, M. Emile Jacoby, qui s'est fait son ami et son mentor pour appeler encore la science au secours de ce miraculeux instinct. Du reste, la presse a déjà répété au loin, avec toutes sortes d'admirations et d'éloges, les noms du maître et de l'élève. Les témoignages individuels ne leur ont pas manqué non plus, à telles enseignes que j'ai là sous les yeux un album où brillent des noms célèbres sous des lignes très-flatteuses; c'est d'abord *Charles Nodier* qui écrit ceci:

«Heureux enfant, remerciez Dieu de ses grâces, et soyez modeste pour être digne d'être savant; bon, pour être digne d'être heureux.»

Puis viennent de beaux sentimens en vilaines écritures, signés *Lattin de Laval, comtesse de Brady, comtesse Elgin*, [illegible] *boff, baron Ch. Pupin, Antony et Emile Deschamps*, [illegible] *Alfred de Vigny, Châteaubriand, de Lamartine* [illegible] *cesse de Schakofskoy*, etc., etc. Que dis-je? il y a des pages entières en anglais, en grec, en russe et en arabe; tout un [illegible] autographe signé *Nourri-Effendi*, ambassadeur de la Sublime Porte près de Sa Majesté le roi des Français! Il n'y a pas jusqu'à un célèbre hermaphrodite littéraire, qui ne se soit senti assez de verve pour écrire: «Soyez bon et »reconnaissant pour l'ami qui s'est chargé de vous. Je ne vous souhaite »point les dons de l'intelligence, vous les avez et vous ne les perdrez »pas; mais gardez votre bon cœur d'enfant.

Signé, »George Sand.«

A la bonne heure! voilà au moins qui peut se lire en famille.

Maintenant il faut regarder la 1re séance comme une épreuve, mais une

mai, à Hambourg, la somme de 5,000 fl., produit d'une collecte.

Le roi de Saxe a envoyé un secours de 2,500 louis d'or, dont 1,000 par sa cassette particulière. En même temps, le conseiller de guerre et major Siegmann, a été envoyé à Hambourg, chargé d'une mission spéciale.

A Paris, les diverses listes de souscription ont déjà produit 120,000 fr.

Le 20 mai, il a été tenu au *Mansion House*, sous la présidence du lord-maire, un *Meeting* des négocians, banquiers et marchands de la cité de Londres, dans le but d'examiner l'opportunité d'adopter des mesures pour venir au secours des malheureuses victimes du désastre de Hambourg. Parmi les personnes présentes on remarquait sir Moses Montefiore, M. D. Salomons, M. Colquhoun, consul des villes anséatiques et M. Baring.

M. Colquhoun donne lecture d'une lettre officielle qu'il a reçue du syndic, secrétaire d'état de Hambourg relatant dans ses détails, l'affreuse calamité qui ne peut être comparée qu'à l'incendie de Londres ou au tremblement de terre à Lisbonne. La lettre exprime en même temps la reconnaissance du Sénat et des autorités, envers les ingénieurs civils britanniques pour leurs efforts à arrêter les ravages du feu. Parmi les souscripteurs en faveur de Hambourg, se trouvent S. M. la reine, (200 liv. st.), le prince Albert (100 liv. st.) et la reine-douairière (150 liv. st.) Il a été souscrit aussi pour de grandes sommes par des particuliers, et 20,000 liv. st. ont été envoyées à Hambourg. Le gouvernement britannique a, de son côté, expédié des magasins de l'état, des couvertures et des literies pour les malheureux Hambourgeois. On doit mentionner aussi que la *British Steam Navigation Company* s'est généreusement chargée de transporter ces secours *gratis*, à Hambourg. M. Colquhoun dit que la population de Hambourg compte 150,000 habitans dont un cinquième se trouve aujourd'hui sans asile. Sur 10,000 maisons, 2,000 sont devenues la proie des flammes. On compte, à Hambourg, environ 8,000 Anglais, dont un grand nombre ont souffert par l'incendie. La valeur des propriétés détruites est de 6 millions de liv. st. Les maisons constituent la moitié de cette somme. Il y avait une chose qu'il tenait à mentionner spécialement; les mauvais traitemens dont auraient été l'objet les sujets anglais qui avaient aidé pendant les efforts faits pour éteindre le feu. Les bruits à cet égard ont été fortement exagérés. Aucun résident anglais n'a été blessé ou tué. L'honorable membre termine en disant que parmi les nombreux motifs qui doivent engager le peuple anglais à venir au secours des habitans de Hambourg, c'est leur commune origine, descendant les uns et les autres des anciens Saxons.

M. T. Baring, Esq. dit que la ville de Hambourg a droit à la plus vive sympathie de la part de l'Angleterre. Il termine par cette résolution :

« Que ce *Meeting* a appris avec une sincère douleur la déplorable nouvelle de l'affreux incendie de Hambourg, ville qui, dès les temps les plus reculés, a entretenu des relations commerciales avec la Grande-Bretagne, incendie qui a réduit en cendres, une grande partie de la ville, qui a causé des pertes immenses, et qui a plongé dans la misère, plusieurs milliers de personnes. »

M. M. Attwood appuie cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Il est adopté encore d'autres résolutions dont quelques-unes ont pour objet d'ouvrir des souscriptions chez les banquiers de Londres et des provinces.

S. M. l'empereur d'Autriche, pour donner à ses sujets l'occasion de mettre au jour la part qu'ils prennent au sort des habitans de Hambourg, a ordonné des souscriptions et des collectes dans toute l'étendue de ses états. L'empereur a adressé à cet effet la lettre suivante au chancelier comte de Mitkowsky :

« Mon cher comte Mitkowsky,

» La calamité sans exemple qui vient de frapper Hambourg, l'une des premières et des plus importantes places de l'Allemagne, me porte à réclamer la coopération de mes états, et à procurer des secours prompts et abondans aux malheureux habitans de cette ville, qui, par sa position et des relations commerciales avec mes états, excite ici le plus vif sentiment de sympathie; c'est dans ce but que je trouve bon d'ordonner dans toutes les provinces qui se trouvent sous votre direction, que sous l'empire des présidens des provinces, il s'ouvre des souscriptions et des collectes en faveur des incendiés de Hambourg, et qu'on fasse sans délai les dispositions nécessaires à cet effet. En même temps les évêques et archevêques, ainsi que les chefs des confessions non catholiques, sont priés en mon nom, de diriger et d'activer des collectes. Vous avez, en conséquence, à prendre les mesures nécessaires, pour que l'argent recueilli soit remis au chancelier prince de Metternich, qui veillera à ce qu'il soit envoyé à sa destination.

» Vienne, le 13 mai 1842.

Signé, » FERDINAND. »

Des lettres semblables ont été écrites sous la même date, au chancelier royal de Hongrie, et au chancelier royal de Transylvanie.

Nous avons parlé d'un recueil de poésies que notre compatriote M. A. Clavareau, se propose de publier au profit des incendiés de Hambourg. Le journal hollandais qui donne le programme de ce recueil, ajoute aujourd'hui le morceau suivant, extrait de ce recueil :

AUX INCENDIÉS DE HAMBOURG.

Frères ! vos cris de mort épouvantent nos rives,
Et vos gémissemens arrivent jusqu'à nous !
Frères ! nous répondons à vos douleurs plaintives :
A défaut de nos bras nos cœurs viennent à vous !

L'Eternel, sur vos murs, fit tomber sa colère ;
La flamme a dévoré vos trésors et vos toits ;
Mais les hommes sont tous enfans d'un même père,
Et, dans le monde entier, vous trouverez un frère !

A l'aspect de ces feux, toujours inextinguibles
Comme une ardente mer roulant d'avides flots,
Ah ! vous pensiez, sans doute, en ces momens horribles,
Que l'ange avait sonné le réveil des tombeaux !

Quel spectacle, grand Dieu ! tout s'enflamme, s'embrase !
Femmes, enfans, vieillards, précipitent leurs pas ;
Ceux qu'épargne le feu, la pierre les écrase ;
Votre ville n'est plus qu'un flamboyant amas !

Tous adressent au Ciel une plainte stérile.
Où courir, où traîner des débris tout fumans ?
Le feu ! le feu partout ! — Sans pain et sans asile,
Quarante mille humains poussent des hurlemens !

O qui consolera tant de douleur commune,
Tant de trésors perdus, longuement recueillis ?
Qui viendra réparer tant d'amère infortune,
Tant d'objets précieux, à jamais engloutis ?

La nature a parlé : franchissons les distances !
Elle offre à nos regards de frappantes leçons ;
Ses sources, de leurs eaux, forment des lacs immenses ;
Imitons la nature et rassemblons nos dons.

Oui, oui ! nous entendons vos sanglots, ô nos frères !
Aidons à relever les ravages du feu ;
Aidons à soulager d'effroyables misères :
Le denier de la veuve est cher aux yeux de Dieu !

Le brasier s'est éteint ; et le courroux céleste
Confie à tous les cœurs un sublime devoir :
Que la sainte pitié, dans ce revers funeste,
Répande son dictame au sein du désespoir !

Aux mêmes Océans versons, leurs nobles ondes,
L'Elbe et la Meuse, un jour, réuniront leurs flots,
Et, sur des bords lointains, la voix des mers profondes,
Du nom de Limbourgeois frappera les échos.

Et quand votre cité, sortant de ses décombres,
Relèvera son front brisé, noirci de feux ;
Quand ses tours, ces palais, et ses bazars sans nombres,
Sortiront de leur cendre et brilleront aux yeux ;

Si quelqu'un d'entre nous visite ce rivage,
Qu'il sera beau de dire, avec la joie au cœur :
« Ces murs, qu'on relève, sont aussi mon ouvrage,
» Car j'ai porté ma pierre en offrande au malheur ! »

UN CAPITAINE DE NAVIRE MIS A L'INDEX.

On lit dans le *Précurseur* :

Le *Handelsblad de Christiansand* nous signale une barbarie de patron qu'il est important de faire connaître au commerce maritime, d'abord pour le tenir en garde contre les jongleries du capitaine désigné, et ensuite pour faire voir à ceux qui seraient tentés de l'imiter que ces méfaits ne restent jamais ignorés. Laissons parler la feuille norvégienne :

« C'est un devoir que justifie notre titre de venir informer le » Commerce maritime que le capitaine HALCON SALVESEN, com- » mandant le navire norvégien *Antwerp-Packet*, de Gromstadt, » ne mérite nullement la confiance de ceux qui seraient tentés de » lui confier des marchandises, puisqu'il lui a été impossible de » rendre compte du sort de certaines marchandises chargées à » Anvers dans son navire, et dont les connaissemens se trouvaient » dûment signés par lui.

» En outre, les marchandises qui devaient être réexpédiées » d'Arendahl, lieu de déchargement, pour les autres ports de la » Norwège, ont été mises dans un état tel qu'elles étaient méconnaissables à leur arrivée à destination, quoiqu'elles ne fussent » nullement atteintes par l'eau de mer.

» Aussi déconseillons-nous à tout négociant qui attache du prix » à recevoir sa marchandise dans un état convenable, et qui tient » à ne pas en attendre éternellement la réexpédition, de se servir » du capitaine SALVESEN dont la négligence a été si funeste à plusieurs maisons de *Drammen*, *Holmestrand* et autres localités voisines de la nôtre. »

Tels sont les faits qui pèsent à la charge du capitaine qui sera poursuivi devant les tribunaux s'il revient jamais vers, par celui de nos négocians qui avait chargé de vivre des sucres raffinés dont il ignore encore le sort qu'il est, et les connaissemens datent du mois d'octobre !

Nous ne saurions trop conseiller la reproduction de ces aux journaux dont sont pourvues les localités maritimes ordinairement des navires norvégiens, telles que *Amsterdam*, *Rotterdam*, *Dunkerque*, *Calais*, *Anvers* et *le Hâvre*.

Une émigration générale des chenilles a eu lieu dernièrement près de Richland (Amérique); une masse énorme d'insectes s'est trouvé concentrée en colonne serrée sur la route dans l'espace de plus d'un mille. Une locomotive remorquant 10 ou 12 wagons chargé de fers et ayant une vitesse de 10 à 12 milles par heure a été arrêtée quelques instans par l'encombrement que produisaient les insectes. L'obstacle a cédé à la force; des milliers d'insectes ont été écrasés après avoir mis un instant cette puissance.

Extérieur

Nous lisons dans le *Madisonian*, en date de New-York, le 1er mai, ce qui suit :

« Nous ne savons rien au juste de la situation des négociations avec le ministre anglais, mais si nous en jugeons par les réunions fréquentes du cabinet et les réunions fréquentes qui ont lieu chaque jour avec lord Ashburton, nous croyons que les négociateurs ne restent pas les bras croisés. En même temps nous voyons avec plaisir que le Sénat est disposé à adopter une loi demandée au Congrès par le président, et qui aurait pour but de prendre les mesures de précaution nécessaires contre le retour des cas de l'espèce de celui de Mac Leod. Nous sommes entièrement de l'avis de M. Adams, si nous faisons la guerre, faisons la guerre, faisons la bien, et que ce soit sur une question où notre bon droit soit bien évidemment de notre côté. Le lieutenant-gouverneur du nouveau Brunswick annonce que contrairement aux ordres du gouvernement, de grandes quantités de bois ont été coupées sur le territoire litigieux sur la frontière du Maine, et que si la totalité ou partie de ce bois est découverte, elle sera saisie immédiatement. »

— On lit dans le *New-York Herald* à propos de la négociation que, paraît-il, on désespère de mener à fin sans le secours des capitalistes d'Europe :

« Les fonds suivans ont été émis à des maisons de la Banque des Etats-Unis, en garantie de certains emprunts contractés par M. Jaudon :

Pensylvanie	5 %	6,277,906 D.	vendus à	50 %	valant	3,138,953
Mississipi	5	3,086,000		nominal		1,000,000
Maryland	5	579,000		à 40 %		231,600
Indiana	5	758,000		à 20		151,600
Michangan	6	3,885,000		à 40		1,542,000
Illinois	6	1,318,000		à 16		223,788
		15,943,606 Doll.				6,387,941

— La baisse des fonds a donc amené de ce chef une perte de 9,663,973 pour les créanciers de la Banque des Etats-Unis. Les maisons de Londres et d'Amsterdam réunies perdent 75 millions de dollars par suite de cette baisse. Il est donc clair que s'ils pouvaient obtenir du gouvernement central qu'il intervînt et relevât le prix des fonds de 50 % en vertu de quelque mesure législative, ils pourraient facilement faire présent au gouvernement des 18 millions de dollars dont il a besoin. Palmer, Coster, Willink, Hope, Rothschild, Dennistoun et toute la kyrielle des hauts seigneurs de la finance, ayant le ministre spécial anglais à leur tête, ont fait leurs propositions dans ce sens. »

TURQUIE.

Une lettre d'Alexandrie, à la date du 26 avril, porte ce qui suit :

« M. Blondel, consul-général de Belgique, fait depuis quelques mois un voyage scientifique en Abyssinie, mais il a eu le malheur d'y tomber dans une peuplade qui est en guerre avec l'Egypte. Le chef de cette peuplade a conçu des soupçons contre M. Blondel et le retient prisonnier depuis plusieurs mois; heureusement M. Blondel était sans argent et ne peut plus en recevoir de son correspondant d'ici, en sorte qu'il se trouve dans une triste position. Mais les troupes égyptiennes, dans un engagement avec cette peuplade ennemie, ont fait prisonnier un de ses chefs, et, sur le rapport du gouverneur de Kordofou, Méhémet-Ali a ordonné que ce chef fût gardé

épreuve décisive, triomphante; c'est à la foule à venir admirer et s'étonner. Henri Mondeux nous donnera sans doute d'autres séances; chacun s'empressera de s'y rendre.

W. D. L...

LE FAUX COLLIER.

A la dernière soirée de M. de Rambuteau, tous les regards étaient attirés par un magnifique collier en diamans, placé sur un coussin de velours, à l'endroit le plus apparent du salon principal. Cette exposition de pierreries intriguait les curieux. On faisait mille conjectures. Les uns disaient :

— C'est peut-être un présent que la ville de Paris veut offrir à Mad. la duchesse de Nemours, à l'occasion de la naissance du comte d'Eu.

— Ce joyau, disaient les autres, a sans doute appartenu à une princesse déchue. C'est une relique historique attestant la vanité des grandeurs humaines.

Les suppositions allaient leur train, lorsqu'enfin la vérité se révéla par l'organe de la maîtresse de la maison.

Voici l'histoire de ce collier :

La semaine précédente il y avait eu bal à l'Hôtel-de-Ville. Vers quatre heures du matin, lorsque les salons du palais préfectoral furent déserts, les invités partis et les lustres à moitié éteints, un domestique ramassa dans l'anti-chambre un collier de diamans qu'il remit à Mad. de Rambuteau.

A qui appartenait-il? On ne le savait pas. Ce précieux collier n'avait pas été remarqué, entre beaucoup d'autres, dans une fête où se trouvaient tant de femmes couvertes de pierreries.

Le lendemain matin, personne n'ayant réclamé le trésor, on prit la liste des dames qui avaient assisté au bal, et on leur adressa à toutes une circulaire pour les avertir qu'un bijou du plus grand prix, un collier en diamans, avait été trouvé.

On pensait bien que la propriétaire du collier s'empresserait de se présenter. — Il n'en fut rien cependant. La journée s'écoula sans réclamations.

L'étonnement régnait à la préfecture. — Voilà, disait-on, une étrange insouciance!

Deux jours s'écoulèrent. — Même silence. Comment expliquer cet abandon? Nous ne sommes plus au temps où le fastueux duc de Buckingham, à la cour d'Autriche, semait sur le parquet la riche garniture de son habit, et s'amusait à voir tomber autour de lui une pluie de perles fines, qu'il abandonnait orgueilleusement à qui voudrait les ramasser.

Le mot de l'énigme ne pouvant être deviné, on alla aux informations. Un tel collier devait être reconnu dans le commerce. On devait aisément trouver l'orfèvre qui l'avait vendu, et par conséquent la personne à qui il appartenait.

Le bijoutier de la préfecture fut donc mandé. Il arriva, il examina, et tout fut aisément expliqué.

Le collier était composé de pierres fausses, montées sur chrysocale. Cela pouvait valoir quelques écus, mais pas assez pour qu'une dame du beau monde consentît à reconnaître qu'elle avait porté une fausse parure, — c'est-à-dire que sa vanité dépassait ses moyens.....

Le fait est que le commerce des bijoux faux n'a jamais été plus florissant qu'aujourd'hui; et cela s'explique naturellement par l'instabilité des fortunes et des grandeurs de notre époque.

SCIENCES.

Sur une nouvelle construction de la pile galvanique, par M. A. Bunsen.

Depuis quelque temps, je me suis livré à quelques essais sur la construction la plus avantageuse qu'on pourrait donner à la pile zinc-charbon. Ils ont eu les résultats les plus satisfaisans. Quand on fait chauffer très-vivement un mélange d'anthracite et de coke, on obtient un charbon poreux, mais extrêmement pesant, à cela presque métallique, qu'on peut néanmoins travailler avec les outils du mécanicien, et qui se rapproche beaucoup du platine sous le rapport de la tension électrique. Ses propriétés particulières font que ce charbon permet de l'employer sous forme d'auge, ce qui rendrait inutile, dans la construction des batteries constantes, les auges ou cellules en terre poreuse. Quand on construit ainsi une auge en charbon, combinée avec du zinc amalgamé, et la remplit avec un agent convenable d'oxydation, afin d'éviter, par décomposition secondaire, le dégagement de l'hydrogène et le dépôt de zinc et de l'oxyde de zinc sur le charbon, on obtient des effets aussi constans que puissans. Je me suis servi, comme agent d'oxydation d'un mélange de salpêtre, de chromate et chlorate de potasse, ou d'un mélange chloreux provenant du sel commun et du manganèse; mais les effets n'étaient pas aussi constans que quand on se sert de l'acide nitrique concentré qu'on amène avec du sablé à l'état de masse pâteuse, qu'on maintient à une certaine distance du charbon, et dont on soutient l'action constante, suivant le besoin, du nouvel acide sur la masse. Le charbon, par son contact avec l'acide nitrique, augmente en dureté, par conséquent est facile à nettoyer et dépasse en durée le platine lui-même, qui nécessite l'emploi d'un acide nitrique bien exempt de chlore, et qui, à cause de la minceur des plaques dans lesquelles on l'emploie dans la combinaison de M. Grove, exige qu'on apporte beaucoup d'attention dans les manipulations. Une seule plaque de zinc de trois pouces de longueur, quatre de hauteur avec une auge en charbon correspondante donne, quand on ferme le circuit, de vives étincelles, fait rougir des pointes de charbon, brûle du fil de fer n° 8, et maintient au rouge blanc une platine d'un pouce de longueur et de la grosseur d'un crin de cheval interposée dans le fil de communication un voltamètre de l'acide chlorhydrique, de l'iodure de potassium, une solution d'oxyde de plomb dans le nitrate, etc., on obtient un dégagement sensible du gaz et en quelques minutes une précipitation assez considérable d'iode, ainsi que des cristallisations métalliques cristallines.

Il n'est pas douteux, dit en terminant M. Bunsen, que cette pile ne soit très-commode pour faire agir les forces électro-magnétiques. Il s'occupe actuellement de la construction d'une machine de ce genre, qu'il espère réaliser plus efficacement qu'on n'y est parvenu jusqu'à présent, la force magnétique. Cette machine consiste en deux barreaux d'aimant croisés, dont l'un est fixe et l'autre mobile sur un axe auquel sont assujettis, par des gyrotropes, des aimants courbés en fer à cheval comme les rais d'une roue, de façon que non-seulement chacun des pôles, mais encore toute la longueur du barreau aimanté, est en action.

et ne fut relâché qu'après qu'on eut mis en liberté Mondel.

même Ali vient d'imposer chaque esclave d'un droit de 500 piastres. On croit qu'il a l'intention d'en réduire sortie. Cependant on a déjà payé cet impôt élevé pour oup d'esclaves en destination de Constantinople, et les consentent même à ce que des navires européens prennent pareils chargemens sous le pavillon de leur pays.

PRUSSE.

Gazette d'Etat, du 19 mai, annonce le départ de Berlin, A. R. le prince Albert, allant à Francfort s/O.; de LL. AA. la princesse Guillaume, et la princesse Marie son auguste allant à Dessau, et de S. A. R. le prince Auguste allant à witz.

— « —

A l'occasion de la présence de S. M. le roi de Hanovre, à , S. M. prussienne a daigné conférer aux personnes de la de ce monarque, à savoir :

ordre de l'Aigle Rouge, de 2e classe, avec étoile, au conseiller intime de cabinet, baron de Falcke;

ordre de l'Aigle Rouge, de 2e classe, avec l'étoile, au t-échanson et chambellan de Malortie;

ordre de l'Aigle Rouge, de 3e classe, à l'aide-de-camp, ne de cavalerie de Hedemann; aux capitaines de Kenemann Schlicher, et au médecin particulier, Dr Baring.

Le conseiller intime supérieur de finances Bornemann, a nommé membre du conseil d'état.

Gazette d'Etat, du 20 mai, annonce que S. M. le roi a conférer l'ordre de l'Aigle-Noir, à S. A. R. le duc de ex.

On lit dans la même feuille :

chambellan et conseiller de légation comte de Redern, ci chargé-d'affaires près des cours grand-ducale de Hesse ducale de Nassau, a été rappelé par S. M. le roi de ce poste, te de sa nomination aux fonctions de conseiller actuel de tion et de conseiller rapporteur près de la section politique ministère des affaires étrangères. S. M. l'a remplacé par le mbellan et conseiller de légation de Bockelberg, qui a été mé ministre-résident près des mêmes cours. »

Le comte d'Arnim, chambellan, envoyé extraordinaire et nistre plénipotentiaire de Prusse près de S. M. le roi des Français, est arrivé à Berlin, venant de Paris.

SAXE-COBOURG-GOTHA.

On écrit de Gotha, le 10 mai :

« L'entrée solennelle de LL. AA. SS. le prince et la princesse héréditaires nouvellement mariés, a eu lieu hier après midi. la voiture de gala, attelée de 6 chevaux et trouvant avec S. S. la princesse héréditaire LL. AA. SS. la duc régnant et auguste épouse Mme la duchesse, S. A. S. le prince héréditaire t à cheval à la droite de la voiture et S. A. R. le prince este de Wurtemberg à la gauche. »

ALLEMAGNE.

On mande de Francfort s/M., le 19 mai :

« La haute Diète a tenu aujourd'hui sa onzième séance. Exc. M. le baron de Lerchenfeld, ministre d'état de S. M. le de Bavière, a été introduit aujourd'hui pour la seconde fois ns cette haute assemblée, en sa qualité d'envoyé de Bavière à haute Diète, fonctions desquelles la confiance de son auguste verain avait daigné revêtir le baron de Lerchenfeld il y a e ans, du 26 janvier 1826 jusqu'au 3 juillet 1833. »

SUISSE.

Le *Constitutionnel Neuchâtelois* contient la correspondance particulière suivante, datée de Genève, le 11 mai :

« Nous vivons depuis quelques jours dans l'attente d'une émeute ligée par l'état-major de nos patriotes, mais dont l'exécution rait, dit-on, confiée à un ex-conspirateur subalterne de Paris. s bons citoyens sont en mesure de maintenir à tout prix la nquillité. Une pétition sans nom d'auteur, mais dont on connaît parfaitement l'origine, a été présentée à la signature des dicaux les plus violens, qui paraissent avoir eux-mêmes reculé vant la démarche audacieuse dont on voulait les rendre complices. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de sommer constituante de mettre à néant tout son travail, pour adopter bases d'une constitution minutée par l'élite de nos clubistes. tte pièce était conçue dans les termes les plus menaçans, et pétitionnaire aurait été à l'instant traduit devant les tribunaux, les antécédens de nos autorités judiciaires ne les condamnaient s ce genre à une indulgence sans bornes. Le plan des novembriseurs paraît être de terroriser l'assemblée constituante durant le troisième débat du projet, et d'installer de vive force un uvernement provisoire. Les avertissemens ne nous ont certes manqué de leur part; aussi sommes-nous sur nos gardes.

Berne. Le Directoire avertit les états que M. de Cornaro, voyé d'Espagne près de la sérénissime Confédération germanique uittera sous peu Berne, pour aller en Allemagne. Pendant son sence l'envoyé des Pays-Bas soignera les affaires de la légation spagnole.

ANGLETERRE.

« 10 mai, jour désigné pour la célébration de l'anniversaire naissance de S. M. (la reine est née le 24 mai 1819), les clodes diverses paroisses de Londres se sont fait entendre, et ndard royal a été arboré sur tous les édifices publics. Dans matinée, les troupes de la maison de la reine ont été passées revue. A cette revue ont assisté S. A. R. le prince Albert, le de Wellington, le duc de Cambridge, le prince Georges de mbridge, et lord Hill, commandant-en-chef des forces de , avec un brillant état-major.

Dans l'après midi, il y a eu grande réception chez la reine, alais de St.-James. Parmi les personnes présentées à S. M., a remarqué le lieutenant Ross, de la marine royale des

[illegible] qui a été donnée le même jour, par les grands aires de l'état. De magnifiques illuminations ont terminé rnée.

Lendemain S. M. a donné un superbe concert, au palais de ngham. Pendant la soirée, des rafraîchissemens ont été

servis, dans le cas du Typhon, le concert a été suivi d'un splendide souper.

— M. Ashbel Smith, Esq., chargé-d'affaires du Texas, vient d'être présenté à lord Aberdeen, au *Foreign Office*, par S. Exc. M. Edward Everett, ministre des Etats-Unis.

— La *Gazette de Londres* du 20 mai annonce qu'il a plu à S. M. la reine d'ordonner la délivrance de lettres patentes munies du grand sceau, adressées à la dignité de chevalier du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à Laurence Peel, Esq., grand-juge de la haute cour de justice, à Calcutta.

— Voici l'extrait d'une lettre reçue par une maison de commerce respectable, à Glasgow; elle est datée de Singapore, le 22 février :

« Nous apprenons par le *Satyb*, arrivé ce matin de la Chine, qu'Amoy, Chusan et Ningpo ont été déclarés ports francs, et que les habitans de la province de Chu-Keang, ont demandé aux Anglais, de prendre possession de cette province, attendu qu'ils aiment mieux être sous notre domination que sous celle des Chinois. »

Une grande fête a été donnée, le 18 mai, à Aylesbury (comté de Buckingham), par les fermiers de ce comté et par d'autres personnes attachées aux intérêts agricoles, dans le but de présenter à S. G. le duc de Buckingham, un des représentans au Parlement de ce comté, un témoignage de leur admiration pour ses principes publics et un tribut de respect et de reconnaissance pour les services rendus par lui, alors qu'il était marquis de Chandos. Ce témoignage consiste en une belle colonne d'argent doré, haute de 4 pieds 6 pouces, pesant 1800 onces, et coûtant environ 2,000 liv. st. Cette belle fête avait réuni environ 600 personnes.

— Deux relevés intéressans, relatifs à la colonie de la Nouvelle Galle du Sud, viennent d'être publiés, par ordre de la Chambre des Communes. Le premier porte que sur 118,592 émigrés du royaume-uni, pendant le cours de l'année dernière, 27,386 sont partis pour cette colonie. Sur ce nombre 22,752 ont pu émigrer aux frais de la colonie, et 4634 sur d'autres fonds. Il résulte du second, que sur 55 millions de livres de laine, importées dans le royaume-uni, pendant l'année 1841, huit millions de livres venaient de la Nouvelle Galle du Sud. La quantité entière de laine importée de tous les établissemens australiens, en Angleterre, s'est élevée en 1841, à 12,399,090 livres.

Ces colonies dont la population ne va pas au-delà de 200,000 ames, ont reçu pour 91,851 liv. st. d'étoffes fabriquées de laine. Il paraît d'un autre côté que la valeur déclarée des étoffes fabriquées de laine, exportées en 1841, du royaume-uni pour toutes les parties du monde, ne s'est pas élevée à plus de 5,748,073 liv. st.

Les deux Chambres du Parlement ont repris leurs travaux, le 20 mai. Dans celle des lords, il a été présenté une pétition de lord Sydney, de la part de lord John Townsend, demandant qu'une commission fasse une enquête, au sujet du membre pour Bodmin, qui a pris le titre de comte de Leicester.

Dans celle des communes, sir Robert Peel, en réponse à une interpellation de lord Palmerston, a annoncé que les commissaires qui avaient été envoyés par le dernier ministère, pour faire une enquête sur tout ce qui se rattache à la question des frontières dans l'Amérique du Nord, avaient fait leur rapport. L'honorable baronet a ajouté que dès que les annexes de ce rapport seraient prêtes, toutes les pièces seraient déposées sur le bureau de la Chambre.

M. O'Brien a demandé à lord Eliot si le gouvernement avait l'intention de faire proclamer la loi martiale, dans le comté de Tipperary (Irlande), à cause de l'état de perturbation où il se trouve.

Lord Eliot a répondu que les nouvelles relatives à ces troubles, étaient grandement exagérées. Le nombre de crimes énormes avait beaucoup diminué, bien qu'il y eût augmentation dans le nombre, durant les quatre premiers mois de 1842, comparé avec la même période, en 1841. Le gouvernement avait augmenté les forces militaires, et les augmenterait encore, si la situation du pays le réclamait; mais il se reposait avec confiance sur l'influence du clergé catholique qui repoussait ces désordres du haut de la chaire.

La Chambre s'est alors formée en comité de subsides. Le capitaine Boldero a présenté le budget de l'artillerie. Pendant la conversation qui s'est élevée au sujet des divers chapitres du budget, sir Robert Peel a donné des explications sur la conduite qui a été adoptée au sujet du *projectile* de M. Warner, des effets merveilleux duquel il a été tant question. Sir Robert a offert à M. Warner, de faire faire une expérience avec son projectile, aux frais du trésor, et sous l'inspection des autorités navales et militaires, mais il a refusé de faire faire cette expérience aux conditions proposées par M. Warner, qui demandait des garanties quant à une indemnité.

M. Brotherton est d'opinion que le dernier ministère et le ministère actuel ont montré une sage discrétion, en n'accordant pas une récompense à l'auteur d'une pareille invention *infernale*. Après le budget de l'artillerie, est venu le budget de la marine, dont les divers chapitres ont été adoptés.

M. Roebuck a proposé la première lecture du bill de lord Brougham, ayant pour but d'empêcher des corruptions aux élections parlementaires. Cette première lecture a été admise.

ESPAGNE.

Nous avons reçu des correspondances de Madrid, en date du 14 mai. Le lendemain devait avoir lieu un somptueux banquet de 60 couverts au palais de Buena-Vista. M. le duc de Glucksberg avait reçu son invitation. L'Infant et sa femme étaient au nombre des convives priés. Bien que des attentions toutes particulières soient accordées à ce prince par le régent et par les amis du ministère, on dit que son séjour à Madrid ne sera pas de longue durée. Il est, dit-on, jalousé, surtout, par le tuteur, M. Argaelles, qui insiste pour que son départ ait lieu le plus tôt possible. Une des affaires diplomatiques qui préoccupe le plus le ministère, est l'éloignement désiré de M. Turnbull, des possessions espagnoles. Cette question délicate est, à ce qu'il paraît, débattue diplomatiquement en ce moment à Londres et à Madrid.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 21 mai :

« Nous avons donné dans notre précédent n° le commencement du discours prononcé par M. Guizot à la Chambre des Députés du 19, relativement au traité sur le droit de visite.

Voici en substance la fin de ce discours :

Maintenant que je me suis expliqué sur les questions qui m'ont été adressées, qu'on me permette d'ajouter un mot.

La proposition du traité dont il s'agit n'est pas venue du mien; cette proposition a été faite le 12 décembre 1838 par la France et l'Angleterre aux grandes puissances du Nord.

Je dirai en outre que quand je suis arrivé aux affaires et que je me suis vu en présence de ce traité, j'ai considéré la France comme moralement engagée.

J'ai donc été d'avis de signer ce traité. Quant à la ratification j'ai pensé qu'elle ne devait pas être accordée immédiatement.

Maintenant je déclare que personne ne peut, que personne ne doit dire à présent quel sera l'empire des circonstances qui viendront; que nous ne pouvons, que nous ne devons jamais ratifier le traité.

Je n'irai pas plus loin, je m'arrête là, jugeant que j'ai donné à la Chambre toutes les explications qu'elle pouvait désirer.

A la séance du lendemain, 20 mai, le ministre des affaires étrangères a été obligé de prendre de nouveau la parole sur la même question pour décliner la responsabilité que l'opposition veut faire peser sur lui par rapport aux traités antérieurs à celui de 1841.

Le ministre s'est exprimé ainsi :

Ce n'est pas moi qui ai entamé les négociations sur lesquelles le traité a été conclu. Quand la discussion s'est engagée à ce sujet dans celle de l'Adresse, j'avais conclu et signé ce traité. J'en avais assumé toute la responsabilité. Je l'ai défendu pour mon propre compte, en mon nom. Et il a fallu que la discussion fût soulevée par ceux-là même qui y avaient pris part, pour que j'en aie fait la remarque. J'entre dans le champ que je n'ai pas ouvert. Il est évident aujourd'hui que le traité avait été préparé par d'autres que par moi, qu'il existait 4 ans avant que j'en eusse entendu parler. Tels ont été les actes de mes prédécesseurs et les miens.

C'est en 1836 que M. de Rigny s'entendit avec les délégués des grandes puissances pour l'abolition de la traite des noirs. Notre ambassadeur reçut du ministre anglais à Londres les premières ouvertures d'un traité général qui lierait toutes les puissances. Voilà l'origine du traité.

Le cabinet du 22 février, dit M. le ministre des affaires étrangères, avait annoncé à l'Espagne que l'Angleterre avait fait à la France de nouvelles ouvertures relatives au droit de visite.

M. le ministre entre ici dans le détail des négociations qui ont eu lieu à ce sujet; il cite une lettre du président du cabinet du 15 avril, au maréchal Sébastiani, à la date du 12 février 1838, de laquelle il résulte qu'à cette époque des négociations étaient ouvertes sur la question. C'est dans ces circonstances, que le 12 décembre 1838, intervint à Londres un fait rappelé par l'honorable membre, et qui a une grande importance; je veux parler du protocole.

M. le ministre donne lecture de cette pièce, où le traité dont il s'agit est mentionné.

Voilà le fait, ajoute M. Guizot, l'ambassadeur français en a instruit le cabinet, et le cabinet n'a pas répondu, et le cabinet n'a pas désavoué l'ambassadeur français à Londres.

Dès cette époque, est-ce qu'on ne peut pas dire que le gouvernement du roi était engagé? Comment? par ce protocole, notre ambassadeur ne propose pas seulement d'ouvrir des négociations, il propose un traité écrit, signé; Dirait-on là que le gouvernement n'est pas engagé? Renversons les choses,... mettons lord Palmerston à la place de M. le comte Sébastiani; supposons que lord Palmerston nous fît proposé un traité, signé, écrit,... ne l'aurions-nous pas considéré comme moralement engagé?... (*Sensation.*)

Je suis arrivé à Londres en juillet 1840; comme ambassadeur, j'ai été appelé pour entendre la réponse des puissances à la proposition de 1838.... Elles l'acceptaient, moyennant quelque restriction dans les zônes, restriction qui a été accordée.... J'avoue que je me suis cru moralement engagé. Je crois que si je ne m'étais pas considéré comme moralement engagé, j'aurais causé dans le monde un immense étonnement.

Plus tard, est arrivée la protestation qui se renouvelle aujourd'hui.... Je me suis arrêté, et les puissances ont compris ma conduite..... aussi, elles ont dit : vous vous êtes cru moralement engagé; vous ne voulez pas maintenant vous séparer complètement de nous.... Nous allons laisser le protocole ouvert.... J'ai accepté cette position.

On m'a demandé : Pouvez-vous ratifier? J'ai répondu : Je le crois....

Les grandes puissances m'ont demandé : A quelle époque ratifierez-vous? J'ai répondu : Je ne puis vous le dire.

Elles m'ont demandé : Ratifierez-vous le traité tel qu'il est? J'ai répondu : Non.

Elles m'ont demandé : Le croyez-vous susceptible de modifications? J'ai répondu : Oui... et j'en ai indiqué; j'en ai indiqué de grandes.... Qu'on ne croie pas que je me sois borné à demander quelque changement de phrase seulement.

Oui, j'ai indiqué des modifications qui pourraient être acceptées par tous, on devrait ratifier le traité.

Oui, je crois qu'il faut en appeler au pays, interroger les pouvoirs de l'état, recueillir leur opinion.

Je crois encore que le temps contribuera beaucoup à amener la solution des difficultés; c'est pour cela que j'ai accepté le protocole ouvert, que je l'ai accepté sincèrement.

Maintenant la question se trouve réduite à peu de chose.... Il s'agit de la situation du ministre des affaires étrangères.... Je fais bon marché de ma personne.... Mais ne voyez-vous pas que par vos attaques vous compromettez la question elle-même, vous aggravez considérablement les difficultés?

Mais je ne veux reculer devant aucun des obstacles qu'on me suscite. L'honorable M. Billaut m'a demandé : Ratifierez-vous le traité tel qu'il est? J'ai répondu : Non.

On me dit aujourd'hui : ne le ratifierez-vous jamais? [illegible] les modifications voulez-vous obtenir?... A cela, je [illegible] ne puis vous dire si nous ne ratifierons jamais; [illegible] quelles sont les modifications que nous réclamons, [illegible] déclarons seulement que ce sont des modifications [illegible]

On a beaucoup parlé de l'Amérique. Qu'on ne croie pas que l'Amérique n'ait jamais voulu du droit de visite. Un traité du droit de visite a été conclu en 1820, à Londres, entre l'Amérique et l'Angleterre. Ce traité fut signé par Canning, l'ambassadeur américain porta ensuite ce traité à Washington, et au Sénat qui devaient le ratifier. Des modifications furent faites à ce traité par le Sénat. Qu'arriva-t-il alors? Lorsque ce traité fut rapporté à Londres, l'Angleterre refusa de sanctionner les modifications qui y avaient été faites, et ce traité resta sans exécution. Mais il

existe, il a été signé ; et ce traité allait aussi loin que la convention dont il s'agit, que la convention de 1841.

C'est vous en dire assez : en acceptant le protocole ouvert, le gouvernement s'est mis dans une situation digne de lui dans une situation honorable dont il doit sortir et dont il sortira honorablement.

Maintenant je vous le demande, a-t-on le droit de parler d'un manque de sincérité ? n'ai-je pas tout dit ? n'ai-je pas tout expliqué ? n'ai-je pas répondu à toutes les questions ?

Quand on a parlé du passé, quand on s'est expliqué sur ce point, quand on a dit, ses vues d'avenir, mérite-t-on le reproche de manquer de sincérité ?... que la chambre prononce.

Encore une fois, le traité ne nous appartient pas à nous ministres actuels ; il émane d'autres ministres. A eux la responsabilité de ce qui a été fait dans le passé. M. le maréchal Sébastiani, en agissant comme il l'a fait, a bien agi ; quant aux réserves dont a parlé l'honorable M. de Salvandy, n'ont pas eu lieu. Le gouvernement était moralement engagé, je le répète et c'est pour cela que je l'ai signé.

Mais remarquez-le bien, messieurs, le traité n'est pas ratifié. Il y a quelque temps, j'ai conseillé à la couronne de ne pas ratifier. Une responsabilité énorme pèse sur le ministère et sur moi en particulier. Nous sommes dans une position difficile ; nous pouvons en sortir : c'est à la Chambre à voir si elle veut nous aider à vaincre ces difficultés, ou si au contraire elle veut aggraver notre tâche.

Après ce discours la clôture de la discussion générale sur le budget du ministère des affaires étrangères est mise aux voix et prononcée.

— A la séance du 21 mai, un membre a entretenu la Chambre des relations de la France avec l'Amérique. C'est une question grave, a dit ce député qui préoccupe dans ce moment notre commerce.

Des abaissemens de tarifs ont été concédés à l'importation de certains produits américains en France. Les tarifs américains, au contraire, ont éprouvé une élévation sur nos importations : et l'on nous menace encore de nouvelles augmentations de droits.

Le ministre des affaires étrangères a répondu ainsi : L'honorable préopinant a raison : les nouvelles mesures adoptées par les Américains et celles qu'ils annoncent encore sont de nature à nuire à notre commerce, et préoccupent également le gouvernement. Quel moyen avons-nous de nous opposer à ces mesures d'administration intérieure ? Il en est de deux espèces : les négociations et les représailles. Quant aux négociations, le gouvernement français a fait des représentations fort vives, et il les continue. Quant aux représailles, c'est un moyen dangereux. Il faut que les représailles pour être bonnes ne nuisent pas à celui qui les emploie. Nos moyens de représailles consistent dans un droit sur les matières premières ou dans un droit sur la navigation. Nous examinerons ces différens moyens, si les négociations entamées ne réussissaient pas.

Dans cette même séance, tous les chapitres du budget des affaires étrangères ont été adoptés, et la Chambre a passé au budget de l'instruction publique.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Dingsdag den 24 mei.

EENE ZEVENDE EN VOORLAATSTE VOORSTELLING VAN:

de Aardbeving op het eiland Martinique,

melodrame in vier bedrijven, voorafgegaan door een voorspel, naar het fransch. Versierd met vier geheel nieuwe, daartoe vervaardigde décoratien, geschilderd door, en onder het opzigt van de heeren B. J. en H. van Hove Bz., enz. Nooit in Nederland op eenig tooneel vertoond.

De aanvang ten ZEVEN ure.

ANNONCES.

A Louer

au 1er août prochain UNE MAISON AVEC JARDIN, nommée Hôtel d'Espagne, située rue dite *Hooge Westeinde*, avec ou sans les Remises et Ecuries.

S'adresser chez Mr. Bollengier, horloger derrière la Grand'-Eglise, à La Haye. 4592.

4591. On vend chez S. LEHMANN et Comp., Confiseurs, Patissiers suisses, rue Haute, n° 309, à La Haye, du Véritable Thé suisse des Alpes.

4593. A l'occasion du prochain départ de Son Excell. M. le baron DE SELBY, Ministre de Danemarck, toutes les personnes, qui pourraient avoir des prétentions à sa charge, sont invitées à les présenter dans le terme du 1er au 15 juin prochain, chez le Notaire C. J. SCHIEFRAAN demeurant dans le *Herdersinnestraat*, n°. 437 à La Haye.

Avis aux Dames

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'acquérir, d'occasion, un bel assortiment de Schalls d'été, de Paris, 10/4 et au dernier goût, qu'il vendra à 6 fl., 6 fl. 50 c. et 7 fl. et ainsi *au-dessous des prix de fabrique*. Il est aussi pourvu d'un tout nouvel assortiment de Chapeaux de soie et de paille, de Pélerines, Chemisettes, Bonnets de négligé, Mouchoirs de poche, Rubans, Blondes, Dentelles, etc. ; le tout à des prix très-modérés.

I. SALMON.

4594. *Spuistraat*, n° 387.

VÉSICATOIRES CAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts : La Haye, MM. Mouton et fils ; Amsterdam, H. K. Smit ; Alkmaar, A. Peeters ; Bois-le-Duc, J. Straatman ; Bréda, Goorberg ; Groningue, P. H. N. van Wermeskerken ; Middelbourg, Blaecke de Ligny ; Leide, O. A. van Tricht ; Dordrecht, van Wageningen ; Tiel, J. M. van Olst ; Tilbourg, H. Martens ; Utrecht, A. P. Milius ; Vlaardingue, P. K. Drossaert ; Zierikzee, J. H. Ochtmans ; Helder (Nieuwe Diep) J. Hooglaud Pz. ; Gorcum, P. J. B. Schultze ; Arnhem, F. Romeyn ; Nymègue, J. H. Coenen ; Deventer, L. G. Smeenk.

Vente de la Saline royale de Dieuze,

EN FRANCE.

La saline domaniale de Dieuze, située dans l'arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe, sera vendue en un seul lot, le 1er août 1842, à dix heures du matin, devant le Préfet à Nancy, en l'hôtel de la préfecture.

Cet établissement, l'un des plus beaux et des plus vastes du royaume, se compose d'une saline proprement dite, d'une fabrique de produits chimiques et d'une fabrique d'acide sulfurique. Une ordonnance royale du 12 septembre 1841 a concédé, pour être attachés à cet établissement, tous les gîtes salifères, sources et puits d'eau salée existans dans un territoire de 19 kilomètres carrés, 81 hectares, 48 ares.

La moyenne des produits de toute nature, fabriqués pendant les cinq années 1836—1840, est de 338,414 quintaux métriques (100 kilogrammes par quintal), mais l'établissement, dans l'état où il se trouve, peut rendre, par jour, 50 quintaux de sel égrugé, 1000 de sel raffiné, 120 de sulfate de soude, 115 d'acide muriatique, 170 de soude brute 38 degrés, 25 de chlorure de chaux, 100 d'acide sulfurique et 2 de sel d'étain.

Les bâtimens, terrains, machines, appareils, dépendances immobilières, outils et ustensiles ont été estimés à 2,610,074 fr.

La vente sera d'abord proposée au rabais, sur une mise à prix de 6,000,000 fr. qui, à défaut d'offre, sera réduite successivement mais sans descendre jusqu'à 3,000,000 fr.

S'il ne se présente aucun acquéreur pour la vente au rabais, l'aliénation aura lieu par voie d'enchères, sur la mise à prix de 3,000,000 fr.

Le prix sera payable, un cinquième dans les quinze jours de la vente, sans intérêt, et le surplus en quatre ans, avec intérêt à cinq pour cent.

L'acquéreur de l'immeuble devra se charger des marchandises et des approvisionnemens qui se trouveront dans l'établissement au moment de la vente ; ces objets, dont le montant sera exigible, en totalité, dans un délai de neuf mois, sans intérêt, lui seront comptés aux prix de revient et d'achat, tels qu'ils sont établis dans le cahier des charges.

La valeur des approvisionnemens et marchandises était de 1,162,491 fr. au 1er Juillet 1841, et d'environ 818,000 fr. au 31 Décembre suivant.

On sera admis à visiter l'établissement ainsi qu'à en examiner les registres.

Le cahier des charges de la vente est déposé de une heure à trois heures, dans les bureaux de la Chancellerie de la Légation de France, rue dite *Casuariestraat*, où l'on pourra en prendre communication. 4590.

Door de ERVEN DOORMAN, *Boekhandelaren te 's Gravenhage is, onder anderen uitgegeven :*

Het *vierde* en laatste deel van de BIJDRAGEN TOT DE KRIJGSGESCHIEDENIS VAN NAPOLEON BONAPARTE, door E. van Löben Sels, ridder van de Militaire Willems-Orde, 1e klasse en der orde van den Nederlandschen Leeuw, kapitein der artillerie en ordonnansofficier van Z. K. H. Prins Frederik der Nederlanden. — Veldtogten van 1814 in Frankrijk, en van 1815 in de Nederlanden, met 10 plans à *f* 8 ; van de eerste drie deelen, behandelende de veldtogten van 1796-1797 en 1800 in Italie, 1805-1807 in Duitschland en Polen, 1809 in Duitschland, 1812 in Rusland en 1813 in Duitschland, met 19 plans en 3 algemene kaarten, van het toneel der oorlogen, zijn nog exemplaren à *f* 21.60 te bekomen.

REEKS VAN LEVENSSCHETSEN der vermaardste veldheeren en legerhoofden van vroegeren en latereh tijd, en een beknopt overzigt van eenige der belangrijkste veldslagen en wapenfeiten der oude en hedendaagsche geschiedenis, vertaald overgenomen uit de *Dictionnaire de la Conversation et de la lecture*, door J. H. Engelbregt, 1e luitenant der grenadiers. *f* 8.

PROEVE EENER HANDLEIDING TOT BEOEFENING DER PONTONNIERSWETENSCHAP, voor officieren van alle wapenen, door G. J. Scheltjes, kapitein der 1e klasse bij het korps pontonniers, met *elf* platen. *f* 5.50.

TWEEDE VERVOLG (houdende de militaire verordeningen over 1841) op den KLAPPER op de hedendaagsche krijgswetenschap der landmagt, door den generaal-majoor J. H. Kroman, vervaardigd door H. Hardenberg, 1e luitenant-kwartiermeester der grenadiers en adjudant van den generaal-majoor Jonkheer J. N. Evertz, kommandant van de 1e brigade 1e divisie infanterie. *f* 1.50.

De prijs van den KLAPPER zelf is, *thans* gesteld op *f* 3.50, en van het 1e vervolg (1840) op 50 cents.

MILITAIR ZAKBOEKJE ten dienste van het Nederlandsche leger, doch meer bijzonder van het wapen der artillerie, door A. W. de Bruyn, majoor en chef der afdeeling artillerie bij het departement van oorlog, *tweede verbeterde en vermeerderde uitgaaf*. *f* 5.50.

MANUEL PRATIQUE DU MINEUR ET SAPEUR, à l'usage des troupes du génie, par de Villeneuve, capitaine du génie, etc. 2 vol. *f* 4.60.

PROEVE EENER VERHANDELING OVER DE KUSTVERDEDIGING, door J. M. Engelberts en A. W. de Bruijn, majoors der artillerie. *f* 2.00.

ALGEMEEN OVERZIGT VAN VERSCHILLENDE, ZOO OUDE ZOO NIEUWE PRAKTIJKEN BETREKKELIJK HET BOUWEN VAN BEKLEEDINGSMUREN, inzonderheid, die met aard- of steunbogen, alsmede over bomvrije, defensive kazematten, door J. G. W. Merkes, majoor-ingenieur adjudant van Z. M. den Koning. *f* 1.90.

ALGEMEEN MILITAIR ZAKWOORDENBOEK, in de drie talen, Hollandsch-Fransch en Hoogduitsch, bevattende tevens in de Hollandsche taal, eene beknopte verklaring van alle kunsttermen en bewoordingen bij de onderscheidene wapenen voorkomende ; zoo als ook de oorsprong, vervaardiging, het gebruik, de bewaring van voorwerpen, enz., enz., door J. W. Creutz Leehtleitner, kapitein der artillerie. *f* 5.00.

4539.

CONTINUATION DE LA VENTE

DU MAGASIN D'AMEUBLEMENT

de MM. J. A. Schick et Cie, à La Haye,

AVEC RABAIS DE 30 A 60 POUR CENT.

Tapis Savonnerie, Moquettes, Escaliers, Tapis de table, etc. ; Papiers très-riches, Etoffes diverses et Mousselines pour rideaux ; Glaces de Paris avec cadres dorés et autres ; Ameublemens complets, et Meubles diverses en bois d'Ebène, Palissandre, Acajou, Meubles en boule ; Superbe Table en Marbre Mosaique et Sculpté ; véritables Laques de la Chine et du Japon, Candelabres, Pendules ; une Orgue de Vienne, jouant 35 morceaux, tels que : les Ouvertures de *Don Juan*, du *Barbier de Séville*, de la *Dame du Lac*, etc. etc. 4457.

BREVETS D'INVENTIONS ET DE PERFECTIONNEMENT.

FUMIGATIONS PECTORALES.

L'appareil à fumigations de J. Espic, pharm. à Bordeaux, breveté par le gouvernement sous le nom de *Fumigateur Pectoral*, se compose de *Cigarettes* que l'on fume et dont on aspire la fumée. L'expérience de plusieurs années s'est prononcée d'une manière positive en faveur de ce moyen ingénieux, dont l'efficacité est incontestable dans les affections *nerveuses des voies aeriennes et de la respiration, de la poitrine, du cœur et de la tête*. Ainsi *l'asthme, la toux, l'enrouement, les rhumes, les maux de gorge, les palpitations de cœur, les migraines*, etc., etc., résistent rarement à la puissance médicatrice de quelques fumigations. Dépôts chez M. W. C. van Dort à La Haye et les principales villes de ce pays. 4452

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 21 MAI.

	Int.	Cours du 20 mai.	Cours du 21. Fluctuations.
PAYS-BAS.			
Dette active	5	101 1/16	de 101 1/16 à 101 1/16
d° d°	2½	52 1/16	» 52 1/16 » 52 1/16
d° différée			
Billets de chance			
Syndicat	4½	93 1/16	» 93 1/4 » —
d°	3½		» 77 1/4 » —
Société de Commerce	4½	153	» 152 1/2 » 153 1/4
d° nouvelle	4½		
Emprunt de 1836	4½		» — » —
d° des Indes	5	99 1/16	» 99 1/16 » 99 1/16
RUSSIE.			
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5		» 105 1/2 » —
d° d° 1828 & 1829.	5		» — » —
Insc. au G. L.	6		» — » —
Certificats	6		» — » —
d° à Hambourg	5		» — » —
d° à Londres 1822.	5		» — » —
d° inscript. 1831/33.	5		» 98 1/2 » —
Emprunt de 1840.	4		» 89 1/2 » —
PRUSSE.			
Oblig. à Londres 1830.	4		
Act. Lot. de 50 Rix			
ESPAGNE.			
Perp. int. Amsterdam	5		
d° à Londres	3		
Passive.			
Dette différée à Paris			
Différée			
Ardouin	5	20 11/16	» 20 1/2 » 20 1/2
AUTRICHE.			
Oblig. Goll & Comp.	4		
d° métalliques	5		» 107
d° d°	2½		
NAPLES.			
Certif. à Amsterdam	5		
d° à Naples	5		
d° à Londres	5		
DANEMARCK.			
Obl. à Londres	3		
ANGLETERRE.			
Cons. Ann.	3		
FRANCE. Inscr. au G. L.	3		
POLOGNE. Act. 1835	*f*		
BRÉSIL. Cons. Ann.	5		» 69
MEXIQUE. d° d°	5		
COLOMBIE. emp. 1824.	6		
BERGU. d° d°	6		
PORTUGAL.			
Oblig. à Londres.	3		

BOURSE DE PARIS DU 20 MAI.

		Cours du 19 mai.	Cours du 20 mai. Fluctuations.
FRANCE.			
Cinq pour cent		119 50	de 119 50 à 119 60
Trois pour cent		81 65	» 81 70 » 81 80
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin		24 1/2	» 24 7/8 » 24 7/8
Ancienne dette			
Nouvelle d°			
Passive			
NAPLES.			
Certificats Falconet		107 90	» 107 85 » —
PAYS-BAS.			
2 1/2 pour cent			» 54 » —
BELGIQUE.			
Dette active	3		
Dito	3		» — » —
Banque belge		795 00	» 792 50 » 795 00
ÉTATS-UNIS.			
Obl. de la Banque		—	» — » —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842			
(Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» — » —
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	» — » —
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	» — » —
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	» — » —

Du 21 mai.

France. — *Inscr. au G. L.* 5 %, 119,35. 119,45.
Id. id. 3 %, 81,80. 81,75.
Espagne. — Emprunt Ardouin, 5 %, —
Dette dif. 1830, —
Dette dif. 1835, —
Dette passive, —
Naples. — Certificats Falconet, 5 %, 108,00.
Pays-Bas. — Dette active, 2 1/2 %, —
Belgique. — Dette active, 5 %, 103 1/2. 103 1/2.
Dito 3 %, —
Banque belge, 790,00. 795,00. 795,00.

BOURSE D'ANVERS DU 21 MAI.

	Int.	
Métalliques	5	111 7/8
Naples	5	—
Ardouin	5	20 5/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 1/16
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (2 3/4 heures) :
Ardouin 20 5/8 P.
Idem, Primes » .

BOURSE DE VIENNE DU 14 MAI.

Métalliques, 5 %	108 7/16	Lots de 1834	
Dito, 4 %	—	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE LONDRES DU 20 MAI.

Cons. 3 %	92 1/4, 3/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %	52 3/4, 53
Dito dito 5 %	100 1/4, 3/8
Dito Emprunt 1837, 5 %	—
Espagne	22 3/4
Portug. (nouv.)	—
Russes	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du [illegible]. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens et Annonces* pour la France.

[illegible] IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.